

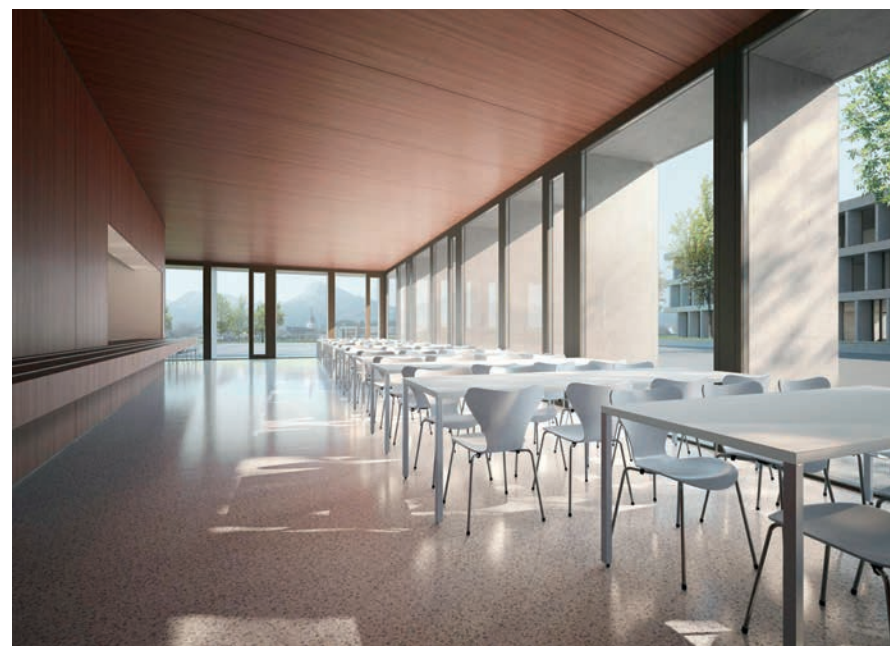


Association des communes de  
La Gruyère pour l'école du Cycle  
d'orientation

## VOTATION POPULAIRE COMMUNALE DU 30 NOVEMBRE 2014

Crédit d'investissement pour la construction du 3<sup>ème</sup> CO de la  
Gruyère à Riaz soumis à referendum obligatoire

Explications du Comité de direction de l'Association



1. La nécessité d’un troisième bâtiment

L'Association des communes de La Gruyère pour l'école du Cycle d'orientation est composée de toutes les communes du district. Selon ses statuts, elle a pour but la gestion de l'école du Cycle d'orientation, l'acquisition de terrains, l'achat, la location, la construction et l'entretien des bâtiments scolaires, la fourniture du matériel d'enseignement.

En mars 2007 déjà, le Comité d'école a effectué une étude de faisabilité financière pour l'agrandissement ou la construction d'un nouveau CO en raison de la forte démographie. Une nouvelle étude a été conduite afin de définir l'évolution de la population scolaire du CO jusqu'en 2025 environ. Sur la base du scénario moyen prévoyant un total de 2300 élèves, le Comité d'école a opté pour une nouvelle construction tout en procédant à la rénovation et à l'assainissement du bâtiment de Bulle. Ces réalisations entraîneront une baisse des effectifs de 870 à 650 élèves. Le CO de La Tour-de-Trême, conçu pour 800 élèves, en accueille actuellement 920. Il est donc urgent de réaliser la construction d'un troisième bâtiment. Celui-ci aura une capacité d'accueil de 750 élèves et intégrera également les classes terminales d'enseignement spécialisé de la Gruyère. Le choix de l'emplacement pour ce troisième CO à Riaz est idéal aussi bien au niveau du site que de la situation géographique. C'est ainsi que les élèves de la Basse-Gruyère, voire ceux d'une partie de Bulle trouveront une école aux portes de l'agglomération. Les déplacements seront facilités par les lignes régionales des TPF existantes, ou à modifier, afin d'éviter le cheminement des élèves le long de la route cantonale à fort trafic. Des liaisons de mobilité douce sont prévues pour les élèves proches du futur complexe scolaire.

2. Le projet de construction

Le 30 août 2012, l'Assemblée des délégués a accepté la réalisation du troisième CO à Riaz, l'achat du terrain ainsi que l'organisation du concours d'architecture. Après une étude des besoins et sur la base des projections démographiques, le comité de pilotage a préparé le programme des locaux. Pour l'essentiel, celui-ci prévoit 35 salles de classe dites «normales», 23 salles spécifiques, une bibliothèque, une salle de sport triple, une salle de sport simple, ainsi qu'une aula pour 350 élèves. Ces locaux pourront être mis à disposition des sociétés locales et régionales. On y trouvera une mensa pour 300 élèves, un secteur administratif ainsi que les locaux techniques et de services.

Le terrain se situe au nord de Riaz dans un environnement campagnard, en limite de la zone agricole, sur le lieu-dit « Champ de Sainte-Marie ». Prolongeant ainsi les installations sportives et scolaires, ce projet libère ingénieusement une bande de terrain pour d'autres activités le long de la route cantonale. Cette position nette, qui marque clairement la limite du village, permet une utilisation rationnelle du terrain et un développement cohérent du site. L'organisation en forme de U offre un espace extérieur protégé des nuisances sonores des voies de circulation et permet une orientation aisée vers différentes parties du bâtiment et des espaces récréatifs et sportifs.

Le complexe scolaire prend en compte les éléments actuels du développement durable et le bâtiment sera réalisé dans les normes Minergie. L'utilisation du bois sera privilégiée pour les aménagements intérieurs. Des panneaux photovoltaïques sont prévus en toiture et le chauffage du bâtiment sera assuré par un chauffage à distance.

Les travaux débuteront au printemps 2015 avec une ouverture pour la rentrée scolaire 2018. Le montant total des coûts ascende à 81 millions de francs, y compris l'acquisition du terrain, les taxes y relatives et la TVA. Les subventions de l'Etat représentent un montant d'environ 13 millions de francs.

3. Pourquoi un scrutin populaire ?

La loi sur les communes, du 25 septembre 1980, précise en son article 123e traitant du referendum obligatoire, que les décisions de l'assemblée des délégués entraînant une dépense nette supérieure au montant fixé dans les statuts pour le referendum obligatoire font l'objet d'un vote populaire, le scrutin devant se dérouler simultanément dans toutes les communes membres.

La décision soumise au vote est acceptée si elle est approuvée par la double majorité des citoyens votants et des communes (art. 123f al. 2 de la loi sur les communes).

4. Recommandations du Comité de direction

La construction du CO de Riaz marque une nouvelle étape dans l'adaptation des infrastructures scolaires de la Gruyère. Elle est la conséquence du fort développement démographique que connaît notre région depuis une vingtaine d'années. Après une première décentralisation du CO de la Gruyère à La Tour-de-Trême, la réalisation du CO de Riaz favorisera davantage encore la proximité avec les élèves concernés et ainsi, diminuera la longueur et la durée des trajets.

Ce projet a recueilli les préavis favorables des instances amenées à se prononcer, en particulier de la part de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

**En conclusion, le Comité de direction, face à l'obligation de procéder à cet investissement, vous recommande, le 30 novembre prochain, d'accepter le crédit de CHF 81'000'000 (81 millions) de francs pour la construction du 3<sup>ème</sup> CO de la Gruyère à Riaz.**

|                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| Au nom du Comité de direction |                 |
| Le Président                  | La Secrétaire   |
| Patrice Borcard , Préfet      | Dominique Yerly |